



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE  
STATIONNER DANS LA RUE DE L'EGALITE**

Arrêté de police N°76/2024 (ST) du 07 novembre 2024

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature  
à assurer la sécurité routière et piétonne lors de la réalisation de  
travaux de réfection de toitures situées aux N°167 et 169 de la rue  
de l'Egalité à Guesnain.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** Des travaux de réfection de toitures situées aux N°167 et 169 de la rue de l'Egalité à Guesnain sont prévus à compter du mardi 12 novembre 2024 et pour une durée de 03 semaines.
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera temporairement supprimé sur le trottoir opposé aux travaux afin de sécuriser le passage des piétons.
- ARTICLE 3** Une signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la commune.
- ARTICLE 4** Monsieur le responsable des services techniques.  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN  
07 novembre 2024

Le Maire,  
Maryline Lucas

